



**MAIRIE**  
**1, Rue des Écoles**  
**63500 ORBEIL**

## SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL convoqué par Monsieur Bernard MERLEN maire sortant, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BASSET, le doyen d'âge.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 14**

**Nombre de pouvoirs : 1**

**Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 mars 2026**

**Présents :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

ARCHIMBAUD Mireille, BADON Nicole, BASSET Christian, BOUGHON Marc, DODET Laurent, DUSSOURD Sandrine, GARREAU Sylvie, GRANGE Isabelle, GUITTARD Théo, IGNATOSSIAN ANDRIEU Aurélie, MANLHIOT Sandrine, MATHEVET Emilie, PRADIER Laurent, ROUGIER Fanny.

**Absents :**

**Pouvoirs :** CELLIER Ludovic à BOUGHON Marc

**Délibération N° 2026-09 : SP le 24/03/2026**

**Objet : Election du Maire.**

**CONSIDERANT** que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

**VU** les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour ;
- 0 suffrage exprimé contre ;

**Commune d'ORBEIL - Séance du 20 mars 2026**

**Décisions**

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

**ELIT** Monsieur Laurent PRADIER maire de la commune d'Orbeil ;

**INSTALLE** Laurent PRADIER en qualité de maire de la commune d'Orbeil ;

**AUTORISE** Monsieur le maire Laurent PRADIER, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération N° 2026-10 : SP le 24/03/2026**

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire.**

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal d'ORBEIL étant de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre.

Vu la proposition de Monsieur le maire de créer 3 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**DÉCIDE** de créer 3 postes d'adjoints au maire.

**CHARGE** Monsieur le maire Laurent PRADIER de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 adjoints au maire.

**Délibération N° 2026-11 : SP le 24/03/2026**

**Objet : Election des adjoints au maire**

**CONSIDERANT** les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

**CONSIDERANT** que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

**CONSIDERANT** que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

## **Commune d'ORBEIL - Séance du 20 mars 2026**

### **Décisions**

**VU** les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour la liste de Christian BASSET ;

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

**ELIT** la liste de Christian BASSET ;

### **INSTALLE**

- Monsieur Christian BASSET en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint ;
- Madame Aurélie *IGNATOSSIAN ANDRIEU* en qualité de 2<sup>e</sup> adjointe ;
- Monsieur Marc BOUGHON en qualité de 3<sup>e</sup> adjoint ;

**AUTORISE** Monsieur le maire Laurent PRADIER, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente séance du 20 mars 2026 comporte 3 délibérations numérotées de 9 à 11 comme suit :

**Délibération n°2026-09** : Election du Maire

**Délibération n°2026-10** : Détermination du nombre d'adjoints au maire

**Délibération n°2026-11** : Election des adjoints au maire